

Règlement particulier du Championnat Départemental Séniors de Doubles et Mixtes de Paris

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 : Généralités

- 1.1** Le championnat est référencé sous le numéro de dossier : 2503628 et sous le nom « Championnat Départemental Séniors de Doubles et Mixtes de Paris ». Il se déroule les **21 et 22 mars 2026** au **Centre Sportif Alexandre Lippmann**, 36 rue Mstislav Rostropovitch Paris 75017, sur 7 terrains
- 1.2** Le championnat se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après. Les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points.
- 1.3** Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence joueur.
- 1.4** Le Juge-Arbitre de la compétition est Arnold AKPLOGAN. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas le règlement particulier de la compétition, notamment l'article 1.2.
- 1.5** Le Géo de la compétition est Léa CHILINI.
- 1.6** La participation au Championnat Départemental Séniors de Doubles et Mixtes de Paris requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.

Article 2 : Séries et tableaux

- 2.1** Le Championnat Départemental Séniors de Doubles et Mixtes de Paris s'adresse à tous les joueurs des catégories, « minime », « cadet », « junior », « senior » et « vétéran » licenciés à Paris.
- 2.2** La Compétition est ouverte aux joueurs : N, R, D, P et NC dans les tableaux DD, DH et MX.
- 2.3** Les séries ouvertes sont :

Série Elite	N1/N2
Série 1	N2/N3
Série 2	R4/R5
Série 3	R6/D7
Série 4	D8/D9/P/NC

- 2.4** Les joueurs joueront par défaut dans la série correspondant à leur CPPH du **19 février 2026**.
- 2.5** C'est le CPPH du joueur le mieux classé de la paire qui détermine la série dans laquelle celle-ci est inscrite. Le surclassement est toutefois autorisé dans la limite d'un classement pour un joueur de la paire (exemple : Une paire R4/R4 n'est pas autorisée dans la série N2/N3, une paire N3/R4 est autorisée dans la série N2/N3).

- 2.6 Le mode d'élimination sera déterminé par l'affluence dans les différentes séries, sachant que le nombre maximum de matchs joués sera de 150 le samedi et 100 le dimanche.
- 2.7 Les paires vainqueurs (ou à défaut finalistes) des Séries 1 à 4 seront qualifiées au CRS (Championnat Régional Sénior). La Série Elite n'est pas qualificatives au CRS.
- 2.8 Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper deux séries si le nombre d'inscrits de l'une des séries est inférieur à 4 et que la série la plus élevée des deux a au moins 3 paires d'inscrites.

Article 3 : Inscriptions

- 3.1. La date d'ouverture des inscriptions est fixée au **13 novembre 2026 à 13h00**.
- 3.2. La date limite d'inscription est fixée au **19 février 2026**. En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableau(x). Le mode de sélection appliqué dans ce cas est « élite » : pour chaque tableau sont retenues les inscriptions des paires homologuées avec les meilleurs CPPH au **19 février 2026**, date à laquelle l'organisateur éditera la liste principale des joueurs retenus et la liste des joueurs en attente.
- 3.3. La date du tirage au sort est fixée au **7 mars 2026**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour la désignation des têtes de série.
- 3.4. Toute inscription doit être effectuée en ligne uniquement via Badnet ou eBad. Les frais d'inscription s'élèvent à **15 € pour un tableau** et **21 € pour 2 tableaux** par joueur.
- 3.5. Si le règlement n'a pas été effectué au jour du tirage au sort, l'organisation se réserve le droit de retirer des tableaux le joueur concerné.
- 3.6. Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 08h00 à 22h00 et le dimanche de 08h00 à 18h00.
- 3.7. Pour le cas des inscriptions gérées par les clubs, toute saisie conduisant à une erreur dans la composition des tableaux est de la responsabilité du club en question.

Article 4 : Forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au Championnat Départemental Séniors de Doubles et Mixtes de Paris doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur à championnats@codep75.org dans les plus brefs délais :
 - si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 - si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à forfait@lifb.org accompagné de la fiche de renseignement (document téléchargeable sur le site de la LIFB). **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 : Déroulement

- 5.1. Les convocations seront diffusées via Badnet et eBad. En cas d'envois successifs, il faudra tenir compte de la dernière convocation diffusée.
- 5.2. Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3. Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation du juges-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juges-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est le **Babolat 2** homologué Elite; les volants sont fournis pour les Finales. Les joueurs classés P ou NC affrontant d'autres joueurs classés P ou NC sont autorisés à jouer avec un volant plastique si au moins un des joueurs le souhaite.
- 5.6. Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7. Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juges-arbitre qui si possible désignera un arbitre ou faisant office.
- 5.8. Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **3 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9. Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain est compté faute, sauf au service où les joueurs auront le droit de servir à nouveau.
- 5.10. Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12. L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement à la vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.